



Accusé de réception en préfecture 062-218200402-20250526-2025-63-FINMM-DE	
Numéro de l'acte	2025-0067-FINMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

QUESTION N°2025-63

FINANCES : OPERATION CENTRE-VILLE – ILOT LA HALLE – CHOIX DU PROMOTEUR IMMOBILIER

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, aménagement du territoire, urbanisme, travaux, voirie & cimetières

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Considérant que la Ville d'Arques souhaite poursuivre l'aménagement de son centre-ville,

Considérant qu'il y a un enjeu de réaliser un aménagement urbain de qualité pour l'îlot de la HALLE,

Considérant que l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permet de solliciter l'initiative privée afin de faire émerger des propositions en adéquations avec le territoire,

Considérant la délibération n°2024-153 du 16 décembre 2024 permettant de lancer la procédure d'AMI et la création de la commission AD HOC,

Considérant que la consultation a pu être lancée du 3 février 2025 au 14 mars 2025, avec la réception de deux offres,

Considérant que l'analyse des offres a pu être réalisée par le service urbanisme, ponctuée de l'audition des deux candidats ayant répondu à l'AMI de la HALLE. Ces deux candidats ont répondu à l'AMI îlot H5A également. Les auditions ont pu se dérouler de la manière suivante :

Le lundi 5 mai 2025 à 14h00 pour DAMAHOLDING,

Le mercredi 7 mai 2025 à 14h00 pour SAS 3B,

Considérant que la commission AD HOC s'est réunie le 12 mai 2025 et qu'elle s'est positionnée en faveur des deux candidats ayant répondu à la fois pour l'AMI îlot H5A et l'AMI de la HALLE à savoir DAMA HOLDING et SAS 3B, laissant le choix au Conseil Municipal de délibérer sur le candidat retenu,

Considérant que l'offre présentée par DAMAHOLDING sera en adéquation avec les attentes du territoire,

Considérant que cette proposition est faite avec l'appui technique de l'architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement et un technicien de l'Agence d'Urbanisme, de

Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer, afin de garantir un choix urbanistique optimal pour la Ville d'Arques, l'îlot la HALLE étant situé à proximité de l'Ascenseur à Bateaux,

Considérant que la Ville d'Arques, a besoin d'un lieu de vie et d'échanges afin non seulement de dynamiser son cœur de ville mais de rayonner au travers d'activités accessibles au plus grand nombre en offrant un lieu de convivialité et de partage,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DESIGNE DAMA HOLDING située au 37 rue de Valbelle, 62500 Saint-Omer comme l'acquéreur de l'îlot de la Halle,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces découlant de l'AMI et notamment ceux afférant à son exécution.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

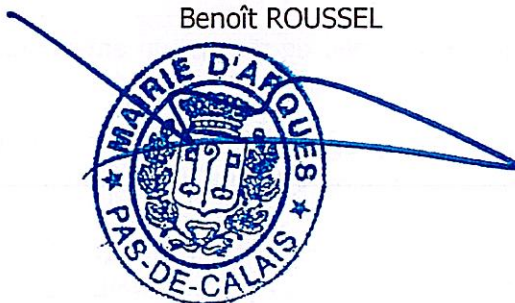
- Votes favorables	22
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

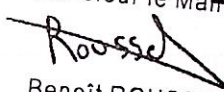
Fait à ARQUES
Le 26 mai 2025

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT



Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 27 MAI 2025 et publication ou
notification le 27 MAI 2025
Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 MAI 2025**

Affiché le 27 mai 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 26 mai à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 20 mai Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents**
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

Corinne RÉANT ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.

